



SKI DE FOND QUÉBEC
19-200, rue Principale
Saint-Sauveur Québec
JOR 1R0

Québec



CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE ET ESPOIR (pour la mise à jour du 1^{er} juin 2018)

SKI DE FOND QUÉBEC

Ski de fond Québec (SFQ) est une fédération sportive québécoise reconnue, membre de Ski de fond Canada (SFC), l'organisme national qui régit le développement des programmes nationaux de la haute performance. Ski de fond Québec est le lien de communication entre l'organisme national et la clientèle potentielle. Ski de fond Québec coordonne le développement de l'élite québécoise en ski de fond et collabore activement au développement et à la promotion du ski de fond en général, en harmonie avec les politiques émises par SFC.

NOTRE MISSION

- Encadrer et faciliter la pratique du ski de fond au Québec.
- Développer les champions de demain et les entraîneurs qui les encadrent.
- Encadrer le réseau de compétitions et former les officiels à tous les niveaux.
- Participer activement à la promotion du ski de fond au Québec.

NOTRE MANDAT

Mettre sur pied, développer et gérer des programmes provinciaux axés sur le respect, la confiance, la persévérance et l'éthique, ayant pour but de favoriser le développement continu des skieurs de fond, du niveau débutant jusqu'à l'élite internationale.

NOTRE VISION

Ski de fond Québec est le chef de file des divisions au Canada. Elle est reconnue comme une organisation sportive provinciale modèle. Le ski de fond au Québec connaît une progression soutenue aux plans de la participation et de l'excellence, grâce aux efforts constants et conjoints de la fédération et de ses partenaires.

MISE À JOUR DE LA LISTE DES ATHLÈTES IDENTIFIÉS

La mise à jour de la liste des athlètes identifiés de niveaux Excellence, Élite, Relève et Espoir au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) s'effectue le 1^{er} juin de chaque année. Cependant, la mise à jour de la liste des athlètes brevetés par Sport Canada au cours des mois de mai et juin peut nécessiter des ajustements à la liste des athlètes identifiés, ajustements qui entreraient en vigueur dès cette date et jusqu'au 31 mai suivant. Prenez note que ces ajustements peuvent changer la composition de chacun des groupes d'athlètes identifiés de niveaux Excellence, Élite, Relève et Espoir.

SKI DE FOND QUÉBEC

VIVRE À FOND, DU RÉCRÉATIF AU COMPÉTITIF

T 450.744.0858

skidefondquebec.ca

info@skidefondquebec.ca

ÉLIGIBILITÉ EN VUE D'UNE IDENTIFICATION

Pour être éligible à une identification, l'athlète doit :

- Être membre d'un club affilié au Québec;
- Avoir une licence SFQ et Ski de fond Canada (SFC) associées à ce club affilié au Québec; et
- Avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU EXCELLENCE

Détenir un brevet de Sport Canada (Programme d'aide aux athlètes). La Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) du Secrétariat au loisir et au sport du MÉES pourra également considérer les membres non brevetés de l'Équipe nationale Senior après une évaluation individuelle des cas.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU ÉLITE

14 athlètes (7 hommes et 7 femmes), soit 2 identifications par sexe de plus qu'auparavant

ÉLIGIBILITÉ

Les athlètes doivent obligatoirement avoir participé aux épreuves de Sélections des Championnats du monde Junior et U23 (incluant le volet NORAM pour les athlètes de 23 ans et plus) et aux Championnats canadiens de leur catégorie (participation à un minimum d'une course individuelle dans chacun de ces 2 événements) au cours de la saison qui précède la mise à jour, à moins d'avoir participé au même moment à une compétition de niveau supérieur avec l'Équipe nationale.

SÉLECTION

1. Les athlètes ayant réussi l'un des résultats suivants au cours de la saison 2017-2018 seront sélectionnés :
 - Sélection par Ski de fond Canada pour participer à une Coupe du Monde en Europe¹;
 - Top 30 au Championnat du monde U23 dans une course individuelle;
 - Top 30 au Championnat du monde Junior dans une course individuelle.
2. Pour les places restantes, les listes qui serviront à la sélection seront celles désignées par Ski de fond Canada pour la sélection des athlètes dans les Centres nationaux de développement en 2018-2019. Ces listes identifient le meilleur des deux écarts – sprint ou distance – entre les points de l'athlète sur les listes de sélection de l'Équipe nationale Senior (ÉNS) et les critères de performance internationaux (CPI) à l'âge de l'athlète (19 ans et plus au 31 décembre 2017). Les places restantes seront comblées par les athlètes ayant les meilleurs écarts de points avec les critères de

¹ Amendement : Comme l'Équipe nationale Senior a choisi de ne pas participer aux événements de Dresden et Planica en 2018, les athlètes y ayant participé ne sont pas éligibles pour répondre à ce critère.

performance internationaux (CPI) – voir l'annexe pour plus de détails. En cas d'égalité entre le 7^e athlète et l'un des suivants (8^e, 9^e, etc.), le score le plus élevé de l'addition de 70% des points de distance et de 30% des points de sprint sur les listes de sélection de l'ÉNS prévaudrait.

PROGRESSION ET ENGAGEMENT REQUIS POUR ÊTRE IDENTIFIÉ « ÉLITE »

- Les athlètes sélectionnés devront obligatoirement faire partie d'un programme annuel (12 mois par année) d'entraînement et de compétition avec un club de ski de fond ou un Centre de développement national. Le coordonnateur technique de SFQ, en collaboration avec le comité technique de SFQ, est responsable de juger du cas de chaque athlète pour appliquer ce critère.
- Les athlètes Seniors de 23 ans ou plus (U24 et plus vieux) en 2018-19 devront démontrer une progression et un engagement marqués, selon les indicateurs suivants :

Progression dans les 3 dernières années

- Résultats égaux ou supérieurs aux athlètes Élite U23 au niveau international (Coupe du monde, Championnat du monde U23, Circuit NorAm);
- Amélioration des résultats au niveau international (Coupe du monde, Championnat du monde U23, Circuit NorAm).

Engagement pour l'année d'identification

- S'engager minimalement à courser sur le Circuit NorAm de façon à pouvoir se qualifier pour des événements de la Coupe du monde et pour obtenir un poste sur l'Équipe nationale Senior;
- S'engager à participer aux Championnats canadiens.

CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète n'ayant pu répondre à l'un ou l'autre des critères précédents pour cause de maladie, blessure ou autre cas particulier jugé valable par le comité technique devra fournir la preuve médicale ou autre expliquant son incapacité à concourir. Pour une incapacité à concourir durant la période de référence, les 3 meilleurs résultats de distance et les 2 meilleurs résultats de sprint de l'athlète dans des courses de 1^{er} niveau au cours de ses 6 derniers mois d'activités seront considérés pour une identification potentielle.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU « RELÈVE »

14 athlètes (7 hommes et 7 femmes)

ÉLIGIBILITÉ

- Seuls les athlètes nés en 1996 et après (U23 et plus jeunes) sont éligibles à l'identification RELÈVE.
- Les athlètes doivent obligatoirement avoir participé au Championnat canadien de leur catégorie (participation à un minimum d'une course individuelle) au cours de la saison qui précède la mise à jour, à moins d'avoir participé au même moment à une compétition de niveau supérieur avec l'Équipe nationale.

SÉLECTION

Un maximum de 5 places seront allouées aux athlètes rencontrant le critère 1 ou 2 :

1. Les athlètes ayant réussi l'un des résultats suivants au cours de la saison 2017-2018 seront sélectionnés :
 - Sélection par Ski de fond Canada pour participer au Championnat du monde Junior;
 - Titre de champion canadien Junior B (16-17 ans) dans une course individuelle.
2. Pour les athlètes nés en 1996 et après (U23 et plus jeunes), les listes qui serviront à la sélection seront celles désignées par Ski de fond Canada pour la sélection des athlètes dans les Centres nationaux de développement en 2018-2019. Ces listes identifient le meilleur des 2 écarts – sprint ou distance – entre les points de l'athlète sur les listes de sélection de l'Équipe nationale Senior (ÉNS) et les critères de performance internationaux (CPI) à l'âge de l'athlète (19 ans et plus au 31 décembre 2017). Les places restantes seront comblées par les athlètes ayant les meilleurs écarts de points avec les critères de performance internationaux (CPI), à condition que leur meilleur écart avec les CPI soit de -2,5 ou plus (-2,5, -2,4, -2,3, etc.) – voir l'annexe pour plus de détails sur les CPI. En cas d'égalité entre le 5e athlète et l'un des suivants (6e, 7e, etc.), le score le plus élevé de l'addition de 70% des points de distance et de 30% des points de sprint sur les listes de sélection de l'ÉNS prévaudrait.
3. Pour toute place restante, les athlètes nés en 1999 et après (Junior A et plus jeunes) non sélectionnés aux points 1 et 2 ci-dessus, les listes qui serviront à la sélection seront les dernières listes de points canadiens (LPC) régulières en date du 30 avril 2018. Les athlètes ayant le score le plus élevé de l'addition de 70% des points de distance et de 30% des points de sprint seront sélectionnés.

ENGAGEMENT REQUIS POUR ÊTRE IDENTIFIÉ RELÈVE

Les athlètes sélectionnés devront obligatoirement suivre un programme d'entraînement et de compétition avec un club de ski de fond ou un Centre de développement national.

CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète n'ayant pu répondre à l'un ou l'autre des critères précédents pour cause de maladie, blessure ou autre cas particulier jugé valable par le comité technique devra fournir la preuve médicale ou autre expliquant son incapacité à concourir. Pour une incapacité à concourir durant la période de référence, les 3 meilleurs résultats de distance et les 2 meilleurs résultats de sprint de l'athlète dans des courses de 1^{er} niveau au cours de ses 6 derniers mois d'activités seront considérés pour identification potentielle.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU ESPOIR

ÉLIGIBILITÉ

Tout athlète, pour être identifié, doit avoir 12 ans au minimum au cours de l'année de calendrier 2018 (norme du Programme de soutien au développement de l'excellence du MÉES). Les athlètes nés en 2007 ou après ne peuvent donc pas obtenir d'identification « Espoir ».

SÉLECTION

Pour obtenir une identification Espoir au 1er juin 2018, l'athlète doit rencontrer les critères d'engagement et de résultats suivants, selon sa catégorie d'âge ou son année de naissance et sa performance enregistrée à la saison de compétition précédente (donc en 2017-18) :

NOTE IMPORTANTE : Pour cette identification seulement (1er juin 2018 au 31 mai 2019), les athlètes auront jusqu'au 10 février 2019 pour remplir les critères en bleu, qui sont ceux à remplir en vue d'une participation aux Jeux du Québec 2019.

Année de naissance	Catégorie de compétition en 2017-18	Critères d'engagement	Critères de résultats
1999	Junior A 1re année	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum de 450 heures d'entraînement par année - Participation à un minimum de 5 événements nationaux ou de niveau plus élevé * (dont les Championnats canadiens) OU - Participation à un minimum de 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec ainsi qu'à 3 événements nationaux ou de niveau plus élevé * (dont les Championnats canadiens) 	Un résultat individuel dans le Top 30 aux Championnats canadiens
2000 et 2001	Junior B	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum de 400 heures d'entraînement par année - Participation à un minimum de 2 événements nationaux ou de niveau plus élevé * (dont les Championnats canadiens) - Participation à un minimum de 70 % des courses du circuit de la Coupe Québec 	Top 15 de l'année de naissance au cumulatif du circuit de la Coupe Québec OU un résultat individuel dans le Top 30 aux Championnats canadiens
<p>* Les événements FIS sont tous considérés comme des événements nationaux. Un événement de la Coupe Québec (CQ) qui est homologué FIS compte à la fois comme événement national et de la CQ.</p>			

2002	Juvenile 2e année	- Minimum de 300 heures d'entraînement par année - Participation à un événement de niveau national * - Participation à un minimum de 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec	Top 20 de l'année de naissance au cumulatif du circuit de la Coupe Québec
2003	Juvenile 1re année	- Minimum de 250 heures d'entraînement par année - Participation à un événement de niveau national * - Participation à un minimum de 60 % des courses du Circuit de la Coupe Québec	Un résultat dans le top 20 de l'année de naissance en Coupe Québec
2004	Midget 2e année	- Minimum de 40 séances de ski (sur neige ou ski à roulettes) dans les 365 derniers jours - Minimum de 2 courses sanctionnées par Ski de fond Québec dans les 365 derniers jours	45 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens (LPC)
2005	Midget 1re année	- Minimum de 25 séances de ski (sur neige ou ski à roulettes) dans les 365 derniers jours - Minimum de 2 courses sanctionnées par Ski de fond Québec dans les 365 derniers jours	40 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens (LPC)
2006	Mini-midget 2e année	- Minimum de 16 séances de ski sur neige dans les 365 derniers jours - Minimum de 2 courses sanctionnées par Ski de fond Québec dans les 365 derniers jours	35 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens (LPC)
* Les événements FIS sont tous considérés comme des événements nationaux. Un événement de la Coupe Québec (CQ) qui est homologué FIS compte à la fois comme événement national et de la CQ.			

CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète n'ayant pu répondre à l'un ou l'autre des critères précédents pour cause d'une maladie, blessure ou autre cas particulier jugé valable par le comité technique devra fournir la preuve médicale ou autre expliquant son incapacité à concourir. Dans le cas d'une incapacité à concourir pendant la période de référence, les 3 meilleurs résultats de l'athlète (parmi les courses de sélection) au cours de ses 6 derniers mois d'activités seront pris en considération en vue d'une identification potentielle.

ANNEXE : CRITÈRES DE PERFORMANCE INTERNATIONAUX (CPI)

Voici les CPI en terme de nombre de points canadiens à obtenir en moyenne dans les courses de 1^{er} niveau (courses utilisées pour créer les listes de sélection de l'Équipe nationale senior (ÉNS)) :

Note : les CPI ont été déterminés en fonction de l'analyse des résultats des athlètes ayant réussi des podiums en Coupe du Monde.

	JA-2	SEN 1	SEN2	SEN3	SEN4	SEN5	SEN6	SEN7	SEN8	SEN9	SEN10+
Femmes sprint	91.0	93.0	94.0	95.0	96.0	96.5	97.0	97.5	97.5	97.5	97.5
Femmes distance	88.5	90.5	92.0	93.0	94.0	94.5	95.0	95.5	96.0	96.0	96.0
Hommes sprint	92.0	94.0	95.0	96.0	96.5	96.5	96.5	97.0	97.0	97.0	97.0
Hommes distance	91.5	93.5	94.5	95.0	95.5	96.0	96.5	97.0	97.5	98.0	98.5

Légende : JA-2 : Junior A 2^e année

SEN 1 : Senior 1^{re} année

SEN 2 : Senior 2^e année, et ainsi de suite

Les écarts avec ces CPI sont calculés comme ceci pour faire les listes de sélection des athlètes dans les Centres nationaux de développement :

- Les écarts des athlètes 2^e année Junior A et plus jeunes au cours de la dernière saison de compétition sont calculés en comparant leurs points canadiens sur les listes de sélection de l'ÉNS aux CPI des athlètes 2^e année Junior A dans le tableau ci-dessus - colonne JA-2 (ex. : les points d'un athlète Junior B 2^e année sont comparés aux CPI dans la colonne JA-2).
- Les écarts des athlètes Seniors sont calculés en comparant leurs points canadiens sur les listes de sélection de l'ÉNS aux CPI des athlètes Seniors du même âge (ex. : les points d'un athlète Senior 3^e année sont comparés aux CPI dans la colonne SEN 3).

Conclusion :

Pour être identifiés « ÉLITE » ou « RELÈVE » en fonction de l'écart avec les CPI, les athlètes doivent démontrer qu'ils sont parmi les Québécois ayant le plus de chance d'atteindre le niveau international.

* Pour plus de détails sur les critères de performance internationaux, consulter [ce document](#) sur le site internet de Ski de fond Canada.